

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JUIN 2018

Le quatorze juin deux mil dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de M. André FOURCHON, Maire.

Étaient présents : FOURCHON André, PELLAN Olivier, SÉLÉBARD Bertrand, ROUAULT Frédéric, SOULABAILLE Jérôme, GLÂTRE Alain, MAHÉ Myriam, IMBERT Sophie, PINARD Chrystelle, MORIN Fabrice, DEFAINS Jérémy, SAUVÉ Marlène, BALLAY Romain.

Absents excusés : RONDEL Marc a donné procuration à GLÂTRE Alain
CLÉMENT Jacques a donné procuration à SOULABAILLE Jérôme

Secrétaire de séance : DEFAINS Jérémy

Le Conseil Municipal valide le PV du précédent conseil.

2018-06-01 – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie car elle arrive à échéance en juillet prochain.

Le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel de Bretagne ont été consultés mais seul le Crédit Agricole a remis une offre.

Conditions : 250 000 € indexés sur Euribor 3 mois moyenné + 1,20 % marge + commission engagement (0,25 % du montant de la ligne).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 250 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énoncées ci-dessus.

2018-06-02 – REVOYURE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020

Monsieur le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Lamballe Communauté, CC Côte de Penthièvre, CC Arguenon Hunaudaye, CC Pays de Moncontour, CC Pays de Duguesclin, une enveloppe financière globale d'un montant de 7 304 866 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoiture de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoiture, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

M. le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER**, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,
- **VALIDER**, l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Lamballe Terre & Mer, présenté par M. le Maire,
- **AUTORISER**, sur ces bases, M. le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

2018-06-03 – REMPLACEMENT DES GOUTTIÈRES DE L'ÉGLISE SAINT-MATHURIN

Olivier Pellan présente la proposition de la commission travaux qui consiste à retenir l'entreprise Lamandé de Hénon pour le remplacement des gouttières de l'église Saint-Mathurin pour un montant de 12 744,53 € HT soit 15 293,44 € TTC. Les gouttières seront remplacées en cuivre.

Une subvention à la DRAC à hauteur de 50 % est également sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

2018-06-04 – FONDS DE CONCOURS AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE POUR LE REMPLACEMENT DES PLATINES AU TERRAIN DE FOOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public de remplacement des platines au terrain de foot pour un montant de 4 330,00 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%, soit 2 598,00 €.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

2018-06-05 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les virements de crédits suivants sur le budget Commune :

* Crédits à ouvrir :

* Opération 1823 : gouttières de l'église : + 5 500,00 €

* Crédits à réduire :

* Opération 1808 : MC 2 : - 5 500,00 €

2018-06-06 – CAP ARMOR : VALIDATION DU TARIF DE FACTURATION DES ANIMATIONS

Frédéric Rouault présente le programme de Cap Armor qui débutera le 9 juillet prochain.

Lors du dernier conseil, le tarif du ticket à l'unité a été fixé à 1,50 €. Il convient cependant de fixer le tarif par animation afin d'assurer le bon fonctionnement de la régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, fixe les tarifs suivants par animation :

Animation	Nombre de tickets par participant
Graff et BD	4
Stage photo et tissage	6
Jardin d'Hildegarde	2
En compagnie des ânes	3
Cellier de la ville Loyo	2
Taï Chi	4
Tir à l'arc	3
Multi-sports	3 à 4 tickets (précisé sur le programme en fonction de l'animation)
VTT	2
Kin ball	3

2018-06-07 – MOTION DE SOUTIEN A L'AGENCE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni en séance le 14 juin 2018 :

➤ **Considérant**

- a) L'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 2 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau
- b) L'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux
- c) La nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- d) Le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin
- e) Les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin
- f) La nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau
- g) L'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11^{ème} programme (292 millions d'euros d'aide par an)
- h) Que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)
- i) Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros
- j) Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB

- Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin
- Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention

MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018

EXIGE que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11èmes programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

SOUHAITE participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever

La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

2018-06-08 – CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT LAMBALLE TERRE & MER

Monsieur le Maire propose de nommer Anne-Gaud Millorit et Christophe Orceau au conseil de développement de Lamballe Terre & Mer. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

1. Comité de Pilotage MC2

Le Conseil Municipal désigne André Fourchon, Bertrand Sélébard, Frédéric Rouault, Romain Ballay, Jérôme Soulabaille et Fabrice Morin.

Christophe Orceau y participera également en tant que personne extérieure.

2. Librabri

Bertrand Sélébard informe le Conseil Municipal que le Librabri (mise à disposition de livres) qui était situé au « 18, Place Penthièvre » a été transféré dans la cour de la Résidence des arts.

3. ARBRE : Association des Réalisateurs de Bretagne

La diffusion des courts métrages aura lieu dimanche 24 juin à la salle des fêtes de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve.

4. Prochain Conseil Municipal

Le jeudi 5 juillet 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.